

AVIS

EMETTEUR : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté a émis au premier semestre 2004, des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA). Cette émission a fait l'objet d'une note d'information et d'un avis, agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (visa AMF n° 04-480 du 25 mai 2004).

Conformément à la procédure résumée dans cet avis, les CCA sont négociables sur la base d'un prix indicatif de référence publié trois fois par an, à l'occasion des arrêts de comptes de l'émetteur en date des 31 décembre et 30 juin et lors du paiement du dividende annuel servi aux porteurs.

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a fixé le prix indicatif de référence des CCA, sur la base de l'arrêt des comptes individuels au 31 décembre 2021.

Le nouveau prix indicatif de référence des CCA est de 333,49 € par titre (dividende inclus).

En application des règles contenues dans le prospectus d'émission, la méthode d'évaluation des CCA a été adaptée en vue d'actualiser le périmètre des titres de participation constituant un élément majeur du patrimoine entrant dans l'actif net corrigé de la Caisse Régionale, avec la prise en compte de l'impact de la réévaluation de la SACAM Mutualisation, participation commune à toutes les Caisses Régionales.

La valorisation des CCA est fondée sur une méthode multicritère qui repose d'une part sur l'actif net de la Caisse Régionale, retraité des plus-values latentes de Crédit Agricole Next Bank (Suisse) SA, de la SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation et, d'autre part, sur le cumul des résultats nets retraités de la Caisse Régionale.

A la demande de l'AMF, ce prix a été validé par un expert indépendant. Il prend effet à compter du 1^{er} mars 2022 et reste valable jusqu'au paiement du dividende.

Comparé au prix indicatif de référence de 335,97 € après détachement du dividende 2020 (3.18 € par titre), arrêté sur la base des comptes de la Caisse Régionale au 31 décembre 2020, le rendement du titre est de - 0.74% (dividende inclus) sur l'année 2021.

Cette progression est conforme à l'évolution des résultats de la Caisse Régionale à laquelle les porteurs de CCA, sociétaires du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, sont associés.

Une communication sur le montant du dividende détaché sera faite après l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale qui se tiendra le 30 mars 2022.